

AFFAIRE N°10/1 - Attribution d'une subvention au Club Sportif de SAINT-DENIS
Section cycliste.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Comme les années précédentes, le Président de la section cycliste du Club Sportif de Saint-Denis, me demande afin de l'aider dans ses multiples frais, d'attribuer une subvention à son Club.

Compte tenu du fait que le cyclisme est un sport qui ne fait pas de recettes je vous propose, afin d'aider les coureurs de condition modeste, de verser à ce Club une aide du même montant que l'année dernière soit 10 000,00 F (DIX MILLE FRF).

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous demande votre avis à ce sujet.

Vu ADOPTE A L'UNANIMITE.
Pour le Préfet et par délégation x
Le Directeur des Finances x x
et des Collectivités Locales
Signé: Paul PASTOR
Pour copie conforme
St. Denis, le 23 mars 1977
Le Chef de Bureau délégué
J. L. COSTÉ